

# La veille municipale

mercredi 18 février 2009  
volume 12, numéro 7  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

### 1 Lois municipales modifiées

#### Règlements municipaux modifiés

*Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 7 du 18 février 2009*

*Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 6 du 14 février 2009*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup> : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

### Lois municipales modifiées

*Aucune modification cette semaine.*

### Règlements municipaux modifiés

*Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, [R.R.Q., c. D-2, r. 3], préambule, aa. 0.00, 0.01, 1.01, 7.01, 12.01, 27.01.*

*Décret modifiant le Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, D. 115-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 285, aa. 1-5.*

*Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9142 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 289], nouveau.*

*Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9143 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 290], nouveau.*

*Règlement sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 73], remplacé.*

*Règlement sur le fichier des producteurs de*

*bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec, Décision 9142 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 289, a. 12.*

*Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 78], remplacé.*

*Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec, Décision 9142 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 289, a. 12.*

*Règlement sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 151], remplacé.*

*Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac, Décision 9143 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 290, a. 12.*

*Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 152], remplacé.*

*Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac, Décision 9143 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 290, a. 12.*

**Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.**

*Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, C.R.C., ch. 1038, a. 10, ann. III, IV, aa. 114, 115, 206.*

*Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la sécurité automobile, DORS/2009-32 du 05-02-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 228, aa. 1, 2;*

*Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (numéro d'identification du véhicule), DORS/2009-33 du 05-02-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 231, aa. 1, 2;*

*Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (serrures de*

porte et composants de retenue de porte),  
DORS/2009-34 du 05-02-09, (2009) 143 Gaz.  
Can. II, 237, a. 1.

*Règlement de 1995 sur la sécurité des  
pneus de véhicule automobile,*  
DORS/95-148, a. 11.

*Règlement correctif visant certains règlements  
pris en vertu de la Loi sur la sécurité  
automobile, DORS/2009-32 du 05-02-09,*  
(2009) 143 Gaz. Can. II, 228, a. 3.

*Règlement sur la sécurité des ensembles  
de retenue et des coussins d'appoint  
(véhicules automobiles), DORS/98-159,*  
a. 14.

*Règlement correctif visant certains règlements  
pris en vertu de la Loi sur la sécurité  
automobile, DORS/2009-32 du 05-02-09,*  
(2009) 143 Gaz. Can. II, 228, a. 4.

## **Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 7 du 18 février 2009**

### **DÉCRETS ADMINISTRATIFS**

*Octroi d'une subvention à la Ville de  
Montréal pour l'exercice financier  
2008-2009 afin de mettre en oeuvre des  
mesures visant à enrayer le commerce  
illégal de boissons alcooliques et  
l'exploitation illégale d'appareils  
d'amusement et de loterie vidéo.*

D. 49-2009 du 28-01-09, (2009) 141 G.O. 2,  
299.

*Délivrance d'un certificat d'autorisation  
à Hydro-Québec pour le projet de  
construction de la ligne à 315 kV  
Chénier-Outaouais sur le territoire des  
municipalités régionales de comté de  
Mirabel, de Deux-Montagnes,  
d'Argenteuil, de Papineau et des  
Collines-de-l'Outaouais.*

D. 55-2009 du 28-01-09, (2009) 141 G.O. 2,  
303.

### **ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

*Mise en oeuvre du Programme général  
d'aide financière lors de sinistres  
relativement aux inondations survenues  
le 22 décembre 2008, dans des  
municipalités du Québec.*

A.M. 0001-2009 du 23-01-09, (2009) 141 G.O.  
2, 323.

## **Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 6 du 14 février 2009**

### **AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...**

Municipalité de Saint-Amable (*Nouveau  
délai pour permettre d'adopter un  
document visé*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 187.

Municipalité de Saint-Paulin (*Nouveau  
délai pour permettre d'adopter un  
document visé*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 187.

### **MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,  
INNOVATION ET EXPORTATION

HEURES D'AFFAIRES

Ville de Sainte-Adèle (*Avis  
d'autorisation*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 201.

RESSOURCES NATURELLES ET  
FAUNE

Programme de réforme cadastrale  
(*Interdiction d'aliénation d'un droit de  
propriété dans la circonscription  
foncière des Îles-de-la-Madeleine*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 203.